

**Toepassing van artikel 48 van het Reglement van Inwendige Orde van de Gemeenteraad. Mondelinge vraag van B. CHIHI, gemeenteraadslid, betreffende de begeleiding van de handelszaken van "CityCampus" bij hun energietransitie.**

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI leest de volgende tekst:

Investir dans la transition énergétique permet de réduire les émissions de CO<sup>2</sup> et, ainsi, de lutter contre l'accentuation du dérèglement climatique. Mais, cette transition permet également d'aider les entreprises et les commerces à mieux maîtriser leurs coûts face à la hausse des prix de l'énergie.

À Anderlecht, le complexe « CityCampus », situé à proximité du « CERIA » et développé par « Citydev », regroupe des logements, des entreprises et plusieurs commerces horeca. Ces commerces de qualité contribuent à l'attractivité du quartier et, plus largement, à celle de notre commune. Ils participent également à la vitalité économique locale et à la création d'emplois locaux.

Certains de ces commerces utilisent quotidiennement des équipements très énergivores. Ils souhaitent donc installer des panneaux photovoltaïques afin de réduire leur facture énergétique, leur empreinte environnementale et leur vulnérabilité face à l'évolution des prix de l'énergie.

Malheureusement, ces commerçants rencontrent actuellement des difficultés auprès de « Citydev », propriétaire du bâtiment, alors que la toiture semblerait disposer des caractéristiques techniques nécessaires pour accueillir des panneaux photovoltaïques.

Dans ce dossier, la Commune peut pleinement jouer son rôle de proximité en accompagnant les entrepreneurs anderlechtois dans leurs démarches auprès de « Citydev ».

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Échevines du « Commerce » et du « Développement durable », je suis persuadé que vous pouvez jouer un rôle d'intermédiaire afin de débloquer la situation et de trouver une solution acceptable pour les différentes parties.

Les pistes de solution sont nombreuses, tant pour « Citydev » que pour les commerçants. Je vois donc difficilement pourquoi aucune solution ne pourrait être trouvée.

Je souhaiterais dès lors vous poser les questions suivantes :

1. Pouvez-vous prendre contact avec « Citydev » afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les commerçants et faciliter le dialogue en vue de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques ?
2. Pouvez-vous assurer un accompagnement communal de proximité et défendre les intérêts de ces acteurs anderlechtois auprès des différentes parties prenantes ?

Cet accompagnement n'entraînerait aucun coût pour la Commune. Il s'agirait simplement de jouer pleinement son rôle de proximité et de facilitateur, afin de soutenir la transition énergétique, la pérennité de commerces de qualité essentiels à la vie du quartier et la création d'emplois locaux.

Madame l'Échevine H. BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen H. BENMRAH geeft lezing van het volgende antwoord:

Oui, le service « Développement économique » et moi-même prendrons contact avec les commerçants concernés afin de préciser leurs besoins et leurs projets, ce qui permettra ensuite prendre contact avec « Citydev » afin de mieux comprendre les contraintes éventuelles et de contribuer à faire avancer le dialogue entre les différentes parties.

Oui, le service « Développement économique » et moi-même entendons jouer pleinement notre rôle de proximité et de facilitateur. Il s'agira de rassembler les informations nécessaires et dans les limites des compétences communales, d'orienter et d'accompagner les commerçants dans leurs démarches auprès des interlocuteurs concernés.

B. CHIH :

**Je remercie Madame l'Échevine pour sa collaboration dans ce dossier et pour la protection des intérêts de nos commerçants.**